



**TRADUCTION**

CH-3003 Berne, Forum PME

**Par courriel**

Dr. iur. Michael Schöll  
Directeur de l'Office fédéral de la justice  
Bundesrain 20  
3003 Berne

Dossier traité par : mup  
Berne, le 20.12.2023

**Amélioration des processus du registre du commerce**

Cher Monsieur,

Lors de sa séance du 2 novembre 2023, notre commission extraparlamentaire s'est penchée sur la question de l'optimisation et de la simplification des processus dans le domaine du registre du commerce. Nous remercions Mmes Merve Gün-Demirkiran et Tonja Sigrist de l'Office fédéral du registre du commerce (OFRC) pour leur participation à cette réunion, au cours de laquelle elles nous ont fourni des informations sur l'état d'avancement des travaux au niveau juridique et informatique.

Nous avons été informés qu'en avril 2021, le Conseil fédéral, se basant sur les résultats d'une étude externe, a chargé le Département fédéral de justice et police d'élaborer des propositions d'amélioration des processus en lien avec le registre du commerce. En décembre 2022, le Conseil fédéral a fixé les grandes lignes d'une révision du code des obligations et de l'ordonnance sur le registre du commerce. A l'avenir, l'index central des raisons de commerces (Zefix), tout comme les extraits électroniques établis par les offices cantonaux du registre du commerce, déploieront de pleins effets juridiques. Un certain nombre d'autres mesures permettant d'optimiser et de simplifier les processus ont été identifiées par le Conseil fédéral, comme l'intégration de la future e-ID étatique en tant que moyen d'identification, de nouvelles fonctionnalités de recherche dans Zefix ainsi que l'amélioration de l'échange d'informations entre les autorités grâce à de nouvelles interfaces. Les membres du Forum PME sont favorables à ces différentes mesures.

Il est par ailleurs prévu de remplacer les applications métiers de l'OFRC, en service depuis plus de 20 ans. Trois variantes sont à l'étude : la variante 1 se limite pour l'essentiel à un renouvellement des applications internes à l'OFRC. De notre point de vue, cela ne serait ni efficace et efficient, ni adapté à l'avenir. La variante 2 s'appuie elle aussi sur des solutions existantes, qu'elle vise à développer. Elle consisterait à adapter et étendre les systèmes des registres du commerce cantonaux, en tenant compte des particularités techniques de chacun d'entre eux. Cette variante, que nous rejetons également, augmenterait à notre avis fortement la complexité, car les interactions entre la Confédération et les cantons s'intensifieraient sans qu'un logiciel unique, pourtant nécessaire, ne soit disponible. Dans la variante 3, une infrastructure technique centrale serait mise à disposition par l'administration fédérale ou de manière centralisée par un fournisseur de prestations externe. La transmission des données entre les offices cantonaux du registre du commerce et l'OFRC deviendrait superflue,

**Forum PME**

Holzlikofenweg 36, 3003 Berne  
Tél. +41 58 464 72 32  
kmu-forum-pme@seco.admin.ch  
www.forum-pme.ch

ce qui éliminerait certains processus, excessivement lourds, et apporterait de nombreux autres avantages. Parmi les trois variantes, nous sommes de l'avis qu'elle est la seule à garantir le minimum attendu en termes d'efficacité, d'efficience et de potentiel de développement.

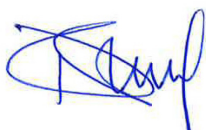
Les futures applications de l'OFRC devront être conçues selon les principes de l'architecture API de la Confédération<sup>1</sup> ainsi que, selon nous, offrir des interfaces avec des tiers privés. L'architecture de base du nouveau système devra permettre d'assurer des processus numériques de bout en bout, sans rupture de média, entre les différents acteurs impliqués (EasyGov, offices cantonaux du registre du commerce, OFRC, FOSC, etc.).

Selon le projet de loi fédérale sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques, il conviendra de recourir autant que possible à l'infrastructure existante du registre du commerce. Dans les cas simples, les données déjà inscrites au registre du commerce devront être reprises dans le nouveau registre des ayants droit économiques. Nous estimons que cette question devrait être prise en compte lors du développement des nouvelles applications de l'OFRC. La variante 3 offre certainement à cet égard le plus de possibilités techniques et de simplifications pour les entités juridiques.

La majorité des membres du Forum PME souhaiteraient des réformes plus poussées, allant plus loin que les projets en cours ; les dispositions relatives à l'inscription au registre du commerce doivent être révisées et adaptées à la pratique actuelle. A l'ère de la numérisation et de la mondialisation, on ne vérifie pratiquement plus dans le registre du commerce si les contrats ont été signés par une personne habilitée, et l'on ne procède plus à la comparaison des signatures avec celles enregistrées au registre. Des contrats de plusieurs millions de francs sont conclus par e-mail, par l'intermédiaire de collaborateurs qui ne sont pas inscrits au registre du commerce. Compte tenu des possibilités offertes par EasyGov et de la baisse des inscriptions au registre du commerce, nous estimons qu'il conviendrait de redimensionner les offices cantonaux du registre du commerce et considérons par ailleurs qu'une centralisation auprès de la Confédération serait plus efficace.

Nous espérons que nos recommandations seront prises en compte et restons à votre disposition pour toute question.

Avec mes meilleures salutations.



Daniela Schneeberger  
Coprésidente du Forum PME  
Conseillère nationale, vice-présidente  
de l'Union suisse des arts et métiers

Copie à : M. Nicholas Turin, chef de l'OFRC

---

<sup>1</sup> L'[architecture API de la Confédération](#) a pour but de normaliser et de promouvoir l'accès numérique aux prestations des autorités dans l'environnement fédéral afin de permettre la communication de machine à machine pour les entreprises, l'administration et les personnes. Cet objectif correspond à une demande des milieux politiques et économiques et aux exigences de la stratégie numérique de la Confédération 2020-2023.